

ETABLISSEMENT			
DATE INSPECTION		DATE INSPECTION PRECEDENTE	
TYPE DE MISSION	<input type="checkbox"/> MAINTIEN / REHABILITATION	PLACES AUTORISES	
	<input type="checkbox"/> REDUCTION DU RISQUE ET ENGAGEMENT		
	<input type="checkbox"/> INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE	PLACES SPEN	
	<input type="checkbox"/> AUTRE :		
INSPECTEURS/TRICES			
ASSOC. FAITIERE			
RESP. EXPLOITATION		RESP. SANTE	
MEDECIN RESP.		RESP. SOCIO-EDUCATIF	
PRES. DU COMITE		CUISINIER	

Norme 1 : La mission de l'établissement est fondée sur les valeurs d'espoir et d'autodétermination et exige le respect des droits des résidents

1.1	Les droits des résidents sont connus, respectés et exercés	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le résident :</p> <input type="checkbox"/> Exerce son autodétermination <input type="checkbox"/> Est informé des prestations fournies au travers du contrat d'hébergement <input type="checkbox"/> Reçoit le règlement de l'établissement qui définit ses droits et ses devoirs <input type="checkbox"/> Voit ses droits personnels respectés : choix du médecin, accès au dossier, droit de recours, etc. <input type="checkbox"/> Peut préserver ses droits civiques : accès et gestion de ses revenus, vote, accès aux médias, etc. <input type="checkbox"/> Est reconnu dans ses besoins spirituels <input type="checkbox"/> Peut pratiquer sa religion <input type="checkbox"/> Peut demander un second avis médical		
1.2	L'estime personnelle est préservée	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le résident</p> <input type="checkbox"/> Peut marquer sa différence et son originalité <input type="checkbox"/> A accès à des soins corporels et esthétiques (soins de peau, maquillage, épilation, etc.) <input type="checkbox"/> Bénéficie d'une fréquence des soins d'hygiène fixée en fonction de ses besoins individuels et de ceux de la vie en collectivité		
<p>Le personnel :</p> <input type="checkbox"/> Encourage et accompagne si nécessaire le choix vestimentaire <input type="checkbox"/> Garantit la dignité et le respect de l'intimité <input type="checkbox"/> Veille à ce que l'image corporelle du résident soit valorisée et valorisante		

1.3	La sphère privée et identitaire est respectée	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le résident :</p> <p><input type="checkbox"/> Dispose de la clef de sa chambre</p> <p><input type="checkbox"/> Est encouragé à aménager sa chambre avec du mobilier et/ou des objets personnels</p> <p><input type="checkbox"/> Peut recevoir ses invités d'une manière qui respecte l'intimité</p> <p><input type="checkbox"/> Reçoit son courrier de manière confidentielle (en main propre, boîte aux lettres fermées, casier etc)</p> <p>Le personnel :</p> <p><input type="checkbox"/> Frappe à la porte de la chambre, et s'assure qu'il peut entrer</p> <p><input type="checkbox"/> Ne pénètre pas dans la chambre hors de la présence du résident sans l'en avoir informé</p> <p><input type="checkbox"/> Respecte les effets et biens personnels des résidents</p> <p><input type="checkbox"/> Connaît et applique les modalités de fouille</p>		

1.4	La vie affective et la sexualité sont reconnues	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le résident :</p> <p><input type="checkbox"/> Peut entretenir des liens affectifs</p> <p><input type="checkbox"/> Est accompagné dans l'expression de ses besoins socio-affectifs</p> <p><input type="checkbox"/> Sauf exception ou condition particulière, peut vivre sa sexualité au sein de l'établissement</p> <p><input type="checkbox"/> Est informé des moyens de contraception, de protection, de prévention des MST et du planning familial</p> <p>Le personnel :</p> <p><input type="checkbox"/> Suit des formations sur cette thématique</p> <p><input type="checkbox"/> Se réfère au projet d'établissement définissant les valeurs et les lignes de conduite</p>		

1.5	Les interactions sont constructives et favorisent un climat social qui permet de développer des relations appropriées	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le personnel :</p> <p><input type="checkbox"/> Entretient une relation empathique et chaleureuse</p> <p><input type="checkbox"/> Apporte une attention et une réponse adaptée à tous messages verbaux comme non verbaux</p> <p><input type="checkbox"/> Vouvoie les résidents. Le cas échéant, une trace écrite précise leur accord pour être tutoyé</p> <p><input type="checkbox"/> Intègre les résidents dans les conversations tout en respectant la confidentialité</p> <p><input type="checkbox"/> Evite de parler et d'agir à la place de la personne</p>		

1.6	Les repas proposés correspondent aux normes hôtelières	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le personnel : (y compris la cuisine)</p> <input type="checkbox"/> Propose des repas dressés et décorés dans les règles de l'art culinaire <input type="checkbox"/> Garantit une présence pour le bon déroulement du repas <input type="checkbox"/> Est attentif au rythme du repas <p><input type="checkbox"/> Les locaux sont accueillants et adaptés à la prise des repas <input type="checkbox"/> Les heures de repas sont similaires aux coutumes habituelles</p> <p><input type="checkbox"/> Une vaisselle et des couverts appropriés à un lieu de vie sont à disposition <input type="checkbox"/> Les menus sont analysés annuellement par un-e diététicien-ne et ses recommandations sont appliquées</p>		

Norme 2 : La sécurité et l'accès à des soins de qualité sont assurés

2.1	Les prestations de soins sont accessibles	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le résident :</p> <input type="checkbox"/> A accès à un suivi psychiatrique médical régulier <input type="checkbox"/> Bénéficie d'un contrôle médical au minimum une fois par année chez son-sa médecin généraliste <input type="checkbox"/> Bénéficie d'un contrôle préventif annuel chez le-la gynécologue (pour les femmes) <input type="checkbox"/> Bénéficie d'un contrôle préventif régulier (minimum chaque 2 ans) chez le-la dentiste et/ou chez l'hygiéniste dentaire <p><input type="checkbox"/> Les besoins en santé sont identifiés et des consultations par des médecins spécialistes sont organisées et/ou accompagnées si nécessaire (nutrition, diabète, ophtalmologue, etc.) <input type="checkbox"/> Si nécessaire un dépistage de la douleur est effectué . Si besoin, un traitement antalgique et/ou des soins palliatifs sont mis en place</p>		

2.2	Des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention sont proposées aux résidents	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le personnel :</p> <input type="checkbox"/> Encourage le résident à pratiquer une activité physique régulière <input type="checkbox"/> Met en place des ateliers concernant l'éducation à la santé (prévention de la rechute, sexualité, équilibre alimentaire, consommation contrôlée, réseaux sociaux, etc.) <input type="checkbox"/> Applique l'évaluation, la gestion et la réduction des risques en matière de consommation de substances addictives (alcool, drogue, tabac, etc.)		

2.3	La gestion des médicaments est conforme aux normes professionnelles (art. 117 LSP)	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le résident :</p> <p><input type="checkbox"/> Est informé au sujet de son traitement et des effets secondaires éventuels</p> <p><input type="checkbox"/> Est renseigné sur les risques encourus en cas de refus de traitement</p> <p><input type="checkbox"/> La pharmacie est sécurisée conformément aux dispositions légales (y compris pour les stupéfiants)</p> <p><input type="checkbox"/> La distribution de médicaments et la supervision de la prise de médicaments sont assurées par du personnel habilité à le faire</p> <p><input type="checkbox"/> Une formation est dispensée au personnel non qualifié pour la distribution des médicaments sous délégation</p> <p><input type="checkbox"/> Les médicaments sont préparés sur la base d'un ordre médical daté et signé</p> <p><input type="checkbox"/> Les règles d'utilisation et de surveillance des réserves sont définies et appliquées. Une évaluation de leur efficacité est effectuée</p>		

2.4	Un concept de sécurité est défini et appliqué	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le résident :</p> <p><input type="checkbox"/> Peut disposer d'un système d'appel en cas de situation de handicap</p> <p>L'établissement :</p> <p><input type="checkbox"/> Dispose d'une analyse des risques ainsi que de procédures/instructions d'urgence; Elles sont accessibles rapidement par l'équipe d'accompagnement (classeurs, affichages)</p> <p><input type="checkbox"/> Dispose d'un accompagnement de nuit adapté en regard des risques identifiés en lien avec la mission de l'établissement</p> <p><input type="checkbox"/> A défini des conditions d'admission et/ou de transfert en cas de risque pour le résident et/ou pour l'institution</p> <p><input type="checkbox"/> A déterminé les limites de l'intervention institutionnelle</p> <p><input type="checkbox"/> Met à disposition des ressources à l'interne qui peuvent être mobilisées en cas de situation de crise</p> <p><input type="checkbox"/> Les ressources externes sont connues et mobilisées si nécessaire</p>		

Norme 3 : L'accompagnement proposé s'appuie sur le modèle du rétablissement et correspond à la mission de l'établissement

3.1	L'accompagnement favorise le développement de l'autonomie.	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le résident</p> <p><input type="checkbox"/> Entraîne ses compétences instrumentales de la vie quotidienne, développe ses compétences sociales et la gestion de ses émotions</p> <p><input type="checkbox"/> Utilise les ressources existantes dans la communauté en faveur de son autonomie (groupes de soutien, prestations ambulatoires...)</p> <p><input type="checkbox"/> A accès à des espaces de développement personnel (art thérapie, relaxation, communication, savoir-être...)</p> <p>Le personnel :</p> <p><input type="checkbox"/> Utilise des outils pour préserver et soutenir l'autonomie et l'autodétermination du résident</p> <p><input type="checkbox"/> Aménage l'environnement du résident dans le but de pallier les déficits cognitifs</p>		

3.2	L'accompagnement permet l'exercice des habiletés sociales et/ou professionnelles.	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le résident :</p> <p><input type="checkbox"/> Est soutenu dans le développement et le maintien des liens avec son réseau personnel</p> <p><input type="checkbox"/> Est encouragé à appliquer et développer des savoirs sociaux et sociétaux</p> <p><input type="checkbox"/> Entraîne ses compétences d'habiletés sociales</p> <p><input type="checkbox"/> Des activités occupationnelles et/ou productives sont organisées à l'interne ou à l'externe</p> <p><input type="checkbox"/> Des connexions avec le monde professionnel, le soutien à l'emploi ou la formation sont mises en place en fonction du projet individualisé</p>		

3.3	L'accès à une offre socio-culturelle et récréative est favorisé	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le résident :</p> <p><input type="checkbox"/> A la possibilité de participer à diverses activités culturelles et de loisirs</p> <p><input type="checkbox"/> Est encouragé à participer à des activités proposées par des prestataires externes (club, association, chorale...)</p> <p><input type="checkbox"/> A la possibilité de partir en vacances</p> <p><input type="checkbox"/> Les activités proposées sont variées et tiennent compte des intérêts des résidents</p> <p><input type="checkbox"/> Elles sont individuelles et collectives, et se déroulent principalement hors de la structure</p>		

Norme 4 : Le dossier du résident, le projet individualisé et tous les protocoles sont actualisés et établis selon les principes du concept du rétablissement.

4.1	Chaque résident élabore son projet en fonction de ses souhaits ressources et besoins	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le dossier du résident est documenté par :</p> <p><input type="checkbox"/> Un recueil de données</p> <p><input type="checkbox"/> Les besoins, les souhaits, les ressources et les limites du résident (ELADEB, MHAVIE, EAS...)</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet individualisé décrivant les objectifs, les moyens de mise en œuvre et les indicateurs d'évaluation</p> <p><input type="checkbox"/> L'évaluation et l'actualisation de son projet</p> <p><input type="checkbox"/> Au minimum, un bilan annuel avec le résident et son réseau</p> <p><input type="checkbox"/> Des plannings d'activités individualisés et élaborés à partir de son projet</p> <p><input type="checkbox"/> Un plan de crise conjoint et/ou des directives anticipées</p>		

4.2	Les protocoles en lien avec les droits du résident sont appliqués	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<input type="checkbox"/> Les mesures de contraintes observées sont conformes au protocole établi, en accord avec le résident, et/ou son représentant légal, le médecin ainsi que le représentant thérapeutique <input type="checkbox"/> Toute restriction individuelle de liberté est argumentée, protocolée et réévaluée. Elle ne relève pas d'un caractère punitif <input type="checkbox"/> Les contrats thérapeutiques établis en collaboration avec le résident sont explicites et appliqués. Les évaluations sont régulières et les conséquences sont prévues en cas de non-respect <input type="checkbox"/> Un représentant légal et/ou thérapeutique peut être désigné		
4.3	Des mesures de prévention et gestion de la violence sont définies	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>L'établissement :</p> <input type="checkbox"/> Définit les procédures et les règles en matière de prévention et gestion de la violence <input type="checkbox"/> Met à disposition des ressources afin de surmonter les effets psychologiques de l'agression (stress post traumatique) tant pour les résidents que pour le personnel <p>Le personnel :</p> <input type="checkbox"/> Est formé à la prévention et la gestion de la violence <input type="checkbox"/> Identifie le potentiel de violence puis l'évalue au travers d'outils et le notifie dans le dossier du résident		
4.4	Des mesures de prévention et de gestion des comportements suicidaires sont appliquées	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>L'établissement :</p> <input type="checkbox"/> Etablit un protocole définissant les possibilités et limites d'intervention lors d'un épisode critique <p>Le personnel :</p> <input type="checkbox"/> Est formé à l'évaluation du risque suicidaire <input type="checkbox"/> Effectue un dépistage du potentiel suicidaire à l'entrée <input type="checkbox"/> Utilise des outils d'évaluation du risque suicidaire <input type="checkbox"/> Pendant la période critique, évalue minimum 2x/ jour le risque suicidaire		
4.5	L'évaluation et la régulation de l'état nutritionnel sont appliquées	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
<p>Le personnel (y compris la cuisine et l'hôtelier)</p> <input type="checkbox"/> Dispose des données écrites actualisées concernant les goûts et habitudes alimentaires antérieures (allergies, préférences, aversions, habitudes de consommation) et adapte l'offre tout en conservant au mieux un équilibre alimentaire <input type="checkbox"/> Identifie les variations de la courbe de poids en fonction des besoins et problématiques individuelles de chaque résident. La traçabilité permet d'identifier les actions entreprises si nécessaire		

Norme 5 : Les prestations sont délivrées par du personnel ayant les compétences requises

5.1	La formation du personnel d'accompagnement est conforme aux recommandations	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
L'établissement : <input type="checkbox"/> Dispose de responsable-s au bénéfice d'une formation (management ou gestion d'équipe) <input type="checkbox"/> Dispose d'infirmiers et d'éducateurs HES/ES selon la directive ad hoc <input type="checkbox"/> Dispose d'un référent HPCI		

5.2	La politique du personnel encourage la formation continue	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
Le personnel : <input type="checkbox"/> Suit des perfectionnements dans les domaines des troubles psychiques, de la promotion de la santé et de l'accompagnement socio-éducatif <input type="checkbox"/> Actualise ses connaissances dans le domaine des soins somatiques (diabète, plaies, soins palliatifs...) <input type="checkbox"/> Bénéficie d'analyse de pratique/situation et de supervision L'établissement : <input type="checkbox"/> Dispose d'un plan de formation concernant l'ensemble de ses collaborateurs <input type="checkbox"/> Propose des formations hors de la structure		

5.3	La collaboration interdisciplinaire est effective	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé
Le personnel : <input type="checkbox"/> Participe au minimum à deux colloques interdisciplinaires par année auxquels les différents secteurs sont représentés (soins-socio-éducatif-MSP-thérapeutes-veilleuses-cuisiniers-intendance-direction) <input type="checkbox"/> Organise des rencontres avec les différents acteurs du réseau en lien avec le résident (minimum 1x/année) <input type="checkbox"/> Connait et mobilise les diverses instances associatives, ainsi que les pairs praticiens <input type="checkbox"/> Informe et associe le représentant thérapeutique et/ou curateur aux décisions avec l'accord du résident		